



CAP des catégories A du 16 septembre 2026 : la CFDT défend une CAP utile, des évaluations objectives et des services en capacité d'agir

La CAP est bien plus qu'une chambre d'enregistrement ou une instance disciplinaire. Pour la CFDT, c'est un **espace essentiel de débat contradictoire**. Il permet d'objectiver les situations et de faire bouger les lignes sur des sujets qui touchent directement la carrière des agents : comptes rendus d'entretien professionnel, dispositifs de formation, conditions de titularisation.

Encore faut-il que ce dialogue produise des effets. Lorsque l'administration s'écarte des avis rendus sans l'expliquer, ou que ces avis sont portés tardivement à la connaissance des agents, c'est la crédibilité de l'instance et du dialogue social dans son ensemble qui s'affaiblit. **La CFDT demande que chaque avis fasse l'objet d'un suivi réel et d'une information claire et rapide des agents concernés.**

Des dossiers qui révèlent des fragilités structurelles

Au-delà des situations examinées, les dossiers présentés ces derniers mois mettent en lumière des difficultés qui dépassent largement les individus. Des services en sous-effectif chronique, en particulier dans les départements ruraux, doivent couvrir des champs d'expertise nombreux et très différents dans un contexte parfois pesant de la tutelle préfectorale. Les attentes fixées aux agents ne sont plus en rapport avec les moyens, l'accompagnement et la formation dont ils disposent. **Les prises de poste et les changements de fonctions ou de corps doivent être préparés et accompagnés, pas seulement évalués après coup.**

Les axes de la CFDT en CAP

Ce que la CFDT porte :

- **des dossiers objectifs et de qualité**, fondés sur des faits établis, des objectifs réalistes et un accompagnement tracé ;
- **l'intérêt des collectifs de travail**, qui ne peuvent pas reposer sur l'épuisement de quelques-uns ;
- **un dialogue en amont des CAP** entre les agents, les équipes et l'encadrement. Conduit avec discernement et à temps, il règle déjà la plupart des situations, ce qui explique le nombre limité de dossiers ; cette pratique doit désormais être généralisée.

Bien utilisée, la CAP est un levier pour améliorer les pratiques managériales et les conditions de travail. La CFDT continuera d'y porter la voix des agents avec exigence et responsabilité.

CFDT UFETAM

Vos représentants CFDT en CAP des catégories A

FEROUX Thierry

Ingénieur des travaux publics de l'État — VNF/DTCBO
thierry.feroux@vnf.fr

VIREVIALLE François

Ingénieur travaux cartographiques — DIRM MED/Mission
coordination
francois.virevialle@ign.fr

GALLAND Alexandre

Attaché d'administration de l'État — DGAC/SG
alexandre.galland@developpement-durable.gouv.fr

BOUQUET Eric

Attaché d'administration de l'État — DDTM de la Charente-
Maritime
eric.bouquet@charente-maritime.gouv.fr